

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 9 janvier 2023

L'article 7.1 du règlement no 728 décrétant une tarification pour certains biens, activités ou services municipaux pour l'année 2023 ordonne ce qui suit :

ARTICLE 7 : LOISIRS

7.1 LOCATIONS DE SALLES ET AUTRES*

7.1 LOCATION DE SALLES ET AUTRES*

- a) **Chalet des sports & Pavillon de la plage :**
- Organisme sans but lucratif (OBNL) : 75 \$ + taxes
 - Privé : 145 \$ + taxes
- b) **Bibliothèque – salle de conférence :**
- Organisme sans but lucratif (OBNL) : Gratuit
 - Privé : 50 \$ + taxes
- c) **Centre culturel - sous-sol :**
- Brunch (OBNL) : Gratuit
 - Rencontre &/ou dîner privé : 80 \$ + taxes
 - Commission scolaire : 80 \$ + taxes
 - Rencontre & dîner communautaire (OBNL) : Gratuit
 - Soirée & souper (OBNL) : 80 \$ + taxes
 - Soirée & souper (privé) : 150 \$ + taxes
- d) **Centre culturel - salle de spectacle** :**
- OBNL : 60 \$ + taxes*
 - Commission scolaire : 175 \$ + taxes*
 - Privé (réunion-colloque) : 175 \$ + taxes*
 - Privé (spectacle avec admission) : 285 \$ + taxes*

* La tarification de l'article 7.1 d) ne s'applique qu'à certains organismes municipaux, lesquels font l'objet d'une entente distincte.

** La sonorisation, l'éclairage et la projection sont assumés par Carl Électronique et sont aux frais du locataire.

- e) **Hôtel de ville - salles de réunion 2^e étage :**
- Réunion (OBNL) : Gratuit
 - Cours (Privé) : Gratuit
- f) **Centre communautaire :**
- ✓ **Salle Charles-Guérrette :**
- Club 50 ans et + : 115 \$ + taxes
 - Brunch :
 - OBNL : 80 \$ + taxes
 - Privé : 165 \$ + taxes
 - Soirée sociale :
 - OBNL : 155 \$ + taxes
 - Privé : 335 \$ + taxes
 - Souper & soirée sociale :
 - OBNL : 215 \$ + taxes
 - Privé : 445 \$ + taxes
- ✓ **Place Desjardins :**
- OBNL : 350 \$ + taxes
 - Privé : 625 \$ + taxes
- g) **Centre communautaire (profits du bar au Centre communautaire) :**
- ✓ **Salle Charles-Guérrette :**
- Souper & soirée :
 - OBNL : 80 \$ + taxes
 - Privé : 225 \$ + taxes
- ✓ **Place Desjardins :**
- OBNL : 205 \$ + taxes
 - Privé : 310 \$ + taxes

h) Centre communautaire - Centre de jour :

- Souper :
- OBNL : Gratuit
 - Privé : 145 \$ + taxes

i) Pavillon récréatif (selon disponibilité) :

- OBNL : Gratuit
- Privé : 120 \$ + taxes

j) Autres locations :

✓ Autobus :

OBNL :

- Chauffeur : 35,00 \$/heure (incluant b.m.)
- Essence : Prix coûtant
- Autres : Frais de repas et hébergement (*s'il y a lieu*)

Privé :

- Chauffeur : 35,00 \$/heure (incluant b.m.)
- Essence : 1,45 \$/kilomètre
- Autres : Frais de repas et hébergement (*s'il y a lieu*)

Équipes sportives : Gratuit (*inclus dans les frais d'inscription*)

✓ Chapiteau :

- OBNL : Gratuit
- Privé : 155 \$ + taxes

✓ Chaises & tables :

- Chaises : 5 \$/unité
- Tables : 10 \$/unité

ARTICLE 8 : FRAIS D'ADMINISTRATION

Pour tout autre service rendu au coût réel, des frais d'administration de 5% s'ajoutent à la tarification.

ARTICLE 9 : TAUX D'INTÉRÊT

La tarification perçue en vertu du présent règlement est payable dans les trente (30) jours. Tout compte non payé dans les trente (30) jours porte intérêt au taux de 12% par année.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
230109-7701

Gustave Pelletier
Maire

Sébastien Bourgault
Directeur général & greffier